



CONVOCATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

Le Conseil d'Administration a l'honneur d'inviter Mesdames et Messieurs les Actionnaires à l'Assemblée Générale Ordinaire le Mercredi 16 mai 2007 à 15 heures au siège social de la société pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport du commissaire sur les comptes annuels de l'exercice 2006,

2. Comptes annuels

Proposition d'approuver les comptes annuels de l'exercice 2006 et de reporter le résultat à nouveau,

3. Décharge aux administrateurs

Proposition de donner décharge aux administrateurs en fonction au cours de l'exercice social clos le 31 décembre 2006,

4. Décharge au commissaire

Proposition de donner décharge au commissaire en fonction au cours de l'exercice social clos le 31 décembre 2006,

5. Lecture du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport du commissaire sur les comptes annuels consolidés 2006,

6. Renouvellement du mandat du commissaire

Proposition de renouveler le mandat de la SCCRL PricewaterhouseCoopers Reviseurs d'Entreprises, ayant son siège social à 1932 Sint-Stevens-Woluwe, Woluwedal 18, comme commissaire pour une durée de trois ans prenant fin après l'assemblée générale des actionnaires qui se prononcera sur les comptes de l'exercice 2009, en désignant Monsieur Robert PEIRCE, réviseur d'entreprises, pour la représenter et le charger de l'exercice de ce mandat au nom et pour le compte de la SCCRL. Les émoluments hors débours et TVA seront de 21 100 €, montant révisable annuellement sur base de l'évolution de l'indice des prix à la consommation.

Le rapport annuel 2006, ainsi que les comptes annuels seront mis à disposition sur le site internet de la société (www.pcb.be) à partir du 30 avril 2007. Ces documents peuvent être aussi obtenus auprès du secrétariat de la société (tél. 02 244 16 03) à partir de cette même date.

Pour assister ou se faire représenter à cette assemblée, les actionnaires voudront bien se conformer aux dispositions de l'article 14 des statuts. Les actionnaires en nom sont admis à l'assemblée s'ils sont inscrits au registre des actions nominatives au moins cinq jours francs avant la tenue de ladite assemblée. Les propriétaires de titres au porteur doivent, cinq jours francs (c.à.d le 10/05/2007 à minuit) au moins avant la tenue de ladite assemblée, effectuer le dépôt de leurs titres auprès de la banque ING ou au siège social de la société.

Tout actionnaire, qui souhaite se faire représenter, utilisera la procuration établie par le Conseil d'administration dont un exemplaire peut être obtenu au siège social ou sur le site www.pcb.be. Une copie de la procuration sera transmise à la société au plus tard le 14 mai 2007 et l'original sera remis le jour de l'assemblée.